

Iris Brouze, Ludivine Roch, Heidi Sarrasin, Diane Wernly, Céline Zenklusen, étudiants en troisième année de la Faculté de biologie et de médecine de Lausanne

Vos yeux, une histoire politique?

Introduction

Suite à une ordonnance fédérale appliquée au 1^{er} janvier 2011, l'assurance maladie de base ne contribue plus aux frais des lunettes, alors qu'en Suisse près de 70% de la population en porte [1–3]. Quel est le processus politique qui mène à ce type de décisions et quel en est l'impact dans notre communauté?

Méthodologie

- Interviews semi-dirigés avec: deux politiciens, deux ophtalmologues, deux opticiens, un assureur.
- Questionnaires distribués aux cabinets des ophtalmologues (38 questionnaires).
- Micro-trottoir (18 questionnaires).

Background politique

La figure 1 montre la chronologie du background politique.

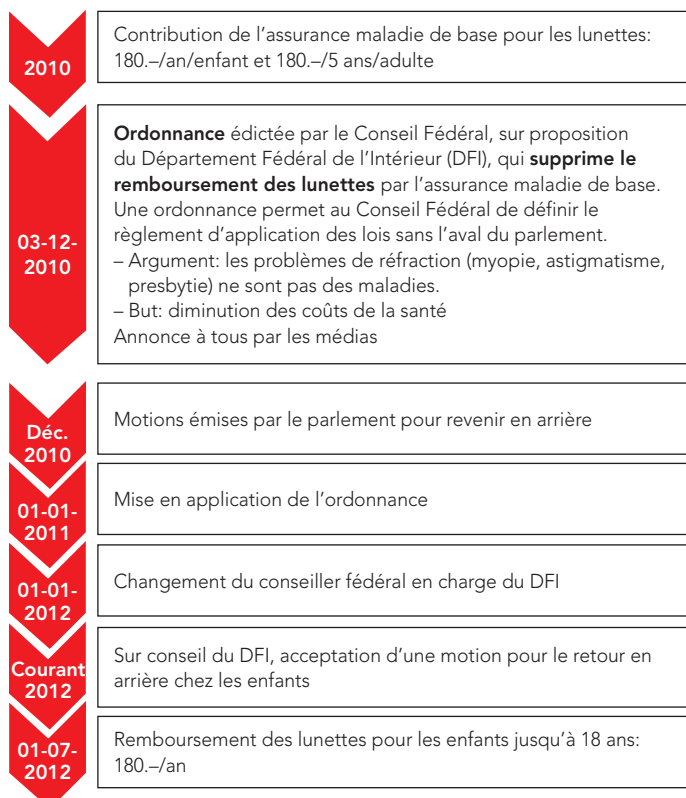
Et alors, quel impact pour la communauté?

Notre étude concerne la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2012.

Assureurs

Après l'annonce de l'ordonnance, les lobbys d'assurance n'ont pas influencé le débat. Pour eux, une économie de 10 millions est une goutte d'eau sur les 26 milliards que coûte la santé à l'assurance maladie de base.

Figure 1
Chronologie.



Opticiens

Dès janvier 2011, de nombreuses offres pour les enfants apparaissent pour soutenir les familles, mais aussi afin de fidéliser les clients. Ces offres reflètent le prix élevé des lunettes et les marges qu'ont les opticiens sur leurs produits.

Après l'entrée en vigueur de l'ordonnance, le Conseil Fédéral justifie sa décision par la baisse des prix des lunettes. Certains opticiens partagent cet avis. Tandis que pour d'autres, la baisse des prix n'est due qu'à la politique de marché et à la faiblesse de l'euro.

Ophtalmologues

Les ophtalmologues ont appris la nouvelle par la presse, comme tout le monde, et se sont sentis exclus de la discussion.

Concernant les porteurs de lunettes, il nous faut en premier lieu différencier les patients de cabinet et ceux de l'hôpital ophtalmique de Lausanne: les premiers ont des rapports de long terme avec leur praticien, alors que les seconds viennent à l'hôpital occasionnellement. De plus, à l'hôpital ophtalmique, les cas sont généralement plus lourds.

A l'hôpital ophtalmique, les ophtalmologues ont mentionné être particulièrement attentifs à la possibilité d'utiliser dans leurs prescriptions de lunettes les numéros de la Liste des Moyens et Appareils (LiMA). Ceux-ci garantissent un remboursement au moins partiel des verres, 180.-/œil. La LiMA comprend par exemple la participation de l'assurance maladie de base pour les cas de troubles oculomoteurs ou d'amblyopie. Vu la nécessité des lunettes pour les jeunes patients de l'hôpital, on constate peu de changements quant à l'achat des verres par les parents.

Au cabinet d'un ophtalmologue en campagne, le numéro LiMA n'est pas plus utilisé. Par contre, la prescription est adaptée aux moyens de la famille. Par exemple, l'ophtalmologue attendra avant de prescrire un changement de lunettes si la famille a de modestes revenus et si ceci n'est pas absolument nécessaire. Cette patientèle change donc son comportement vis-à-vis des achats des verres op-

tiques.

Une pétition a été lancée, demandant aux politiques de revenir sur leur décision pour les enfants avec l'argument médical suivant: le cerveau de l'enfant a une grande plasticité et une bonne correction est essentielle à son développement.

Cette pétition, bien que n'ayant aucune valeur légale, a toutefois motivé le Parlement et le Conseil Fédéral à faire marche arrière pour les enfants.

Population

Nous avons sondé la population grâce à des questionnaires; cependant, notre étude a ses limites: nous n'avons que 56 avis à disposition, ce qui est trop peu pour tirer des conclusions générales. On constate que la plupart des parents ne changent rien quant à l'achat des lunettes de leurs enfants. Par contre, la majorité des adultes revoient le nombre de leurs propres achats à la baisse.

A l'image des politiques, on retrouve dans la population un désaccord sur la question suivante: «La myopie est-elle une maladie?». Si pour la plupart des médecins, il paraît inconcevable de dissocier myopie et maladie, il s'avère qu'un cinquième des personnes interrogées partage les interrogations des politiciens (figure 2).

Conclusion

Les relations entre médecins et politiciens sont lacunaires et conflictuelles.

En effet, du côté des médecins, fort est de constater qu'ils n'ont que peu de connaissances sur le fonctionnement politique, alors que la politique conditionne leur pratique.

Quant aux politiciens, ils gèrent le système de soins et doivent endiguer les coûts de la santé, même s'il faut pour cela prendre des décisions impopulaires.

Néanmoins, pour ce qui est du financement des lunettes, les conséquences néfastes pour les enfants sont prouvées et cette mesure s'est avérée économiquement négligeable, ce qui explique la réintroduction du remboursement en juillet 2012 [1-4].

Remerciements: Nous remercions notre tuteur, le professeur Jean-Bernard Daeppen, ainsi que toutes les personnes qui ont accepté de participer à notre étude.

Références

- 1 Admin.ch. Site de la Confédération Suisse. Available from: <http://www.admin.ch>
- 2 Parlament.ch. Site de l'Assemblée Fédérale- Le Parlement suisse. Available from: <http://www.parlament.ch>
- 3 PérUnil. Recherche de Périodiques disponibles à l'UNIL et au CHUV. Available from: <http://www2.unil.ch/perunil>
- 4 Rts.ch. Site de la radio-télévision suisse. Available from: www.rts.ch

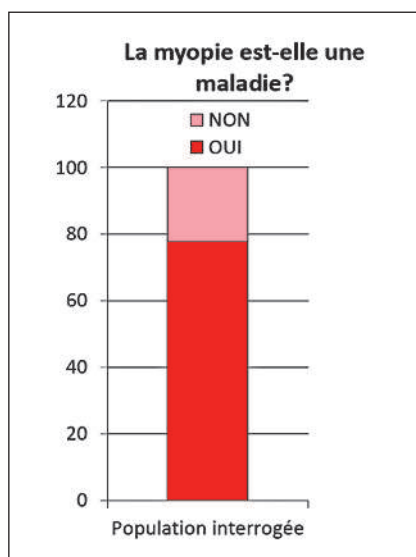


Figure 2
Représentation de la myopie dans la population.

Correspondance:
Diane Wernly
[Diane.Wernly\[at\]unil.ch](mailto:Diane.Wernly[at]unil.ch)